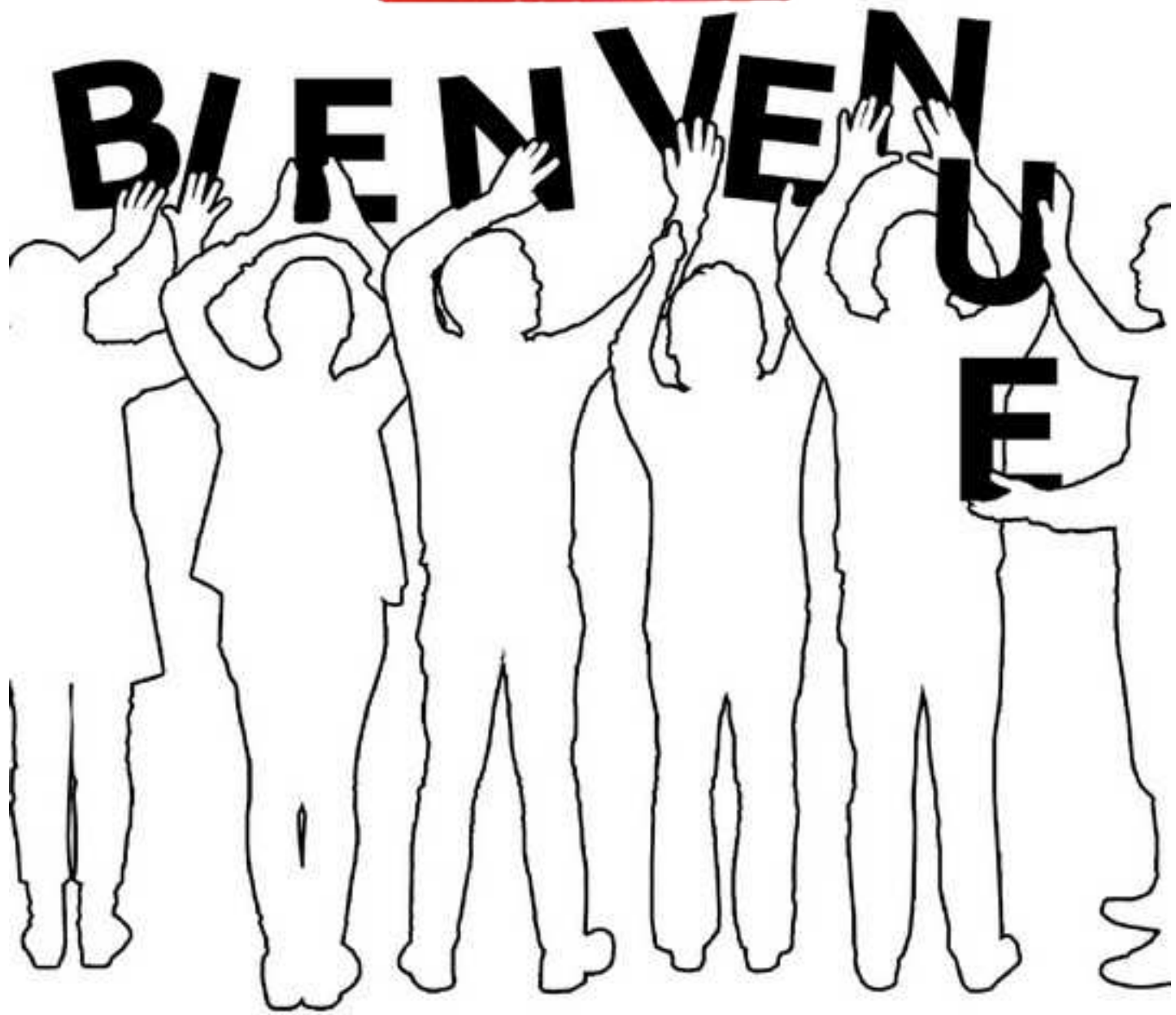


ORNE



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'Orne.

Après la phase essentielle du changement de département, de nouvelles étapes jalonnent votre installation jusqu'à la rentrée. Bien évidemment, votre participation au mouvement départemental en est le temps fort pour lequel l'équipe du SE-Unsa vous propose son suivi.

Vous trouverez dans ce dossier d'accueil toutes les informations importantes concernant le mouvement ainsi qu'une fiche qui nous permettra de vérifier la bonne prise en compte des éléments de votre barème et de vos vœux. Mais avant cela nous sommes d'ores et déjà à votre disposition pour vous aider à formuler vos vœux.

Pour faciliter votre arrivée, nous avons aussi collecté informations et adresses utiles. N'hésitez pas, bien sûr, à les utiliser mais aussi à nous contacter pour tous les renseignements que vous n'y trouveriez pas.

En attendant de nous rencontrer,
bien amicalement.

Marc Lefèvre et toute l'équipe du SE-UNSA

SOMMAIRE

Page 2 : Edito
et adresses utiles

Page 3 : présentation du
SE-Unsa et de ses militants

Page 4 : notre département

Page 5 : le mouvement
départemental

Page 6 : Pourquoi se syndi-
quer au SE-Unsa ?

Page 7 : Bulletin d'adhésion

Page 8 : Fiche de suivi
mouvement

Adresses utiles

Rectorat de l'académie de Caen

168, rue Caponière
14000 CAEN
Tél : 02.31.30.15.00
02.33.32.25.27

Inspection Académique de l'Orne

52, Place Bonet
61013 ALENCON CEDEX
Tél : 02.33.32.50.50 Fax :

CAF

14 r du 14ème Hussards
61021 ALENCON CEDEX
Tél : 0.810.25.61.10

CDDP

25 rue Honoré de Balzac
61000 ALENCON
Tél : 02.33.80.36.54

Autonome de solidarité laïque de l'Orne

7 rue de la Juiverie
61000 ALENCON
Tél : 02.33.32.93.69

MGEN

23 rue Frédéric Chopin
61000 ALENCON
Tél : 0.821.209.061

MAIF

25 avenue de Quakenbrück
61000 ALENÇON
Tél : 02.33.80.64.00

CASDEN

3 Bis bd Strasbourg
61000 ALENÇON
Tél : 0.820.21.55.61

L'équipe départementale



Marc Lefèvre
Secrétaire départemental Se-UNSA et UNSA-éducation
Titulaire en comité technique et CDEN



Aude Desserre - Secrétaire « jeunes enseignants »

Mon rôle est d'aller à la rencontre des jeunes enseignants sur le terrain et dans leur lieu de formation (l'ESPE) afin de les informer sur leur futur métier et de répondre à leurs questions. A ce titre, une permanence du SE-UNSA est organisée à l'ESPE. Nous sommes là pour accompagner ces jeunes collègues: (M1, M2, PES) lors des premiers temps forts de leur carrière à savoir : le mouvement, les permutations, l'avancement ou encore leurs droits et leurs devoirs...

Vos élus en CAPD



Philippe LECAPITAINE
(titulaire)

Le commissaire paritaire, élu pour trois ans a pour mission de siéger à la Commission Administrative Paritaire Départementale (C.A.P.D.) et aux Groupes de Travail (G.T.) issus des CAPD.

La CAPD est chargée d'examiner les situations individuelles des collègues.

Yves GERARD
(suppléant)



Tél : 02.33.28.47.15
E-Mail : 61@se-unsa.org

Site : <http://sections.se-unsa.org/61/>

En règle générale, nos locaux, situés au 4 rue Michelet à Alençon, sont ouverts le lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h, le mercredi sur rdv

Plan pour venir à la section :



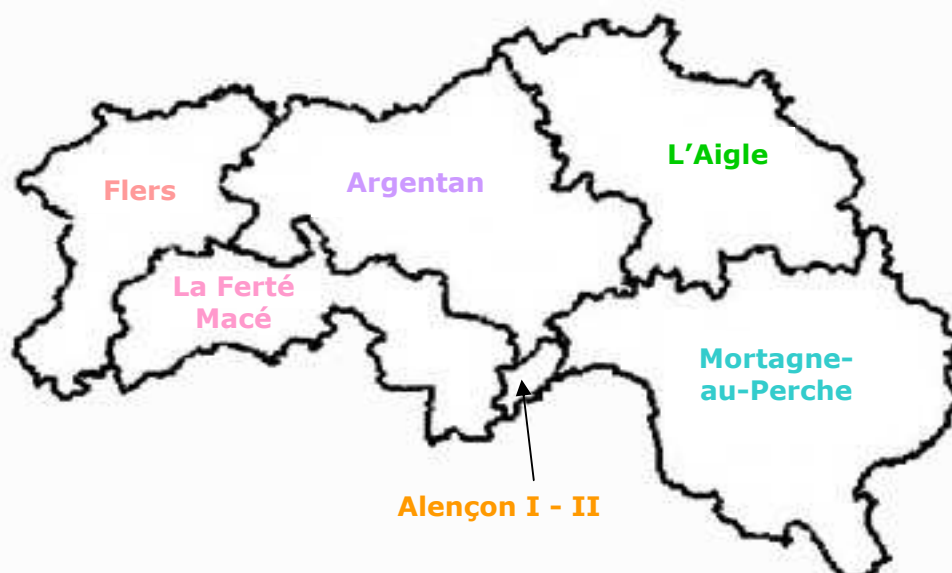
Notre département

L'Orne forme avec les départements du Calvados et de la Manche la région Basse-Normandie. Il est bordé au nord par le Calvados, à l'ouest par la Manche, au sud par la Mayenne et la Sarthe (région Pays-de-la-Loire), au sud-est par l'Eure-et-Loir (région Centre) et au nord-est par l'Eure (région Haute-Normandie).

La population ornaise diminue depuis de nombreuses années (environ 292 000 habitants), malgré une relative stagnation depuis 1999, .

Le département de l'Orne est essentiellement rural. Avec une densité de population de 48 hab/km², l'Orne se place bien en dessous de la moyenne nationale (95 hab./km²). Les zones les plus densément peuplées se situent autour des villes moyennes d'Alençon (préfecture), de Flers et d'Argentan, les trois villes dépassant les 10 000 habitants. À l'inverse les zones faiblement peuplées se situent dans les cantons de Carrouges, Courtomer et Exmes.

M. François LACAN - D.S.D.E.N		
IEN	Circonscription	Téléphone
Mme Odette CHARLES	ASH Cité administrative 52, Place Bonet 61 013 ALENCON CEDEX	02.33.32.53.07
Alençon I - Mme Fabienne MAUGER Alençon II - M Claude CHOTTEAU (D.S.D.E.N. adjoint)	Alençon I-II Cité administrative 52, Place Bonet 61 013 ALENCON CEDEX	02.33.32.53.07
M Gilles LETOURNEUX	L'Aigle 1, Rue Marcel Guiet 61 300 L'Aigle	02.33.24.26.97
M. Eric VOISIN	Argentan 9, Route de Sées – BP 20 001 61 201 ARGENTAN CEDEX	02.33.67.11.20
M. Patrick FOUREAU	La Ferté Macé 10 Rue de Versailles - BP 138 61 600 LA FERTE MACE	02.33.14.00.81
M. Hubert PIEL	Flers Allée Eugène Cabrol – BP 399 61 107 FLERS CEDEX	02.33.65.29.80
M. Philippe CASTAING	Mortagne au Perche 14, Rue Aristide Briand 61 400 MORTAGNE-AU-PERCHE	02.33.25.04.66



Calendrier

Saisie des vœux du 12 au 27 avril 2014 (30 vœux maximum)

Résultats CAPD phase principale le 12 juin 2014.

Groupe de travail phase d'ajustement le 10 juillet 2013.

(pas de reformulation de vœux pour cette phase, sauf candidature aux postes spécialisés restés vacants)

Les règles

A l'heure d'impression de ce bulletin, la circulaire ne nous a pas encore été envoyée par l'administration mais il devrait y avoir peu de changement par rapport à l'année dernière. Pour connaître les règles détaillées du mouvement intra-départemental, il faut se reporter à la note de service publiée sur le site de la D.S.D.E.N. de l'Orne (<http://www.ac-caen.fr/orne/>), rubrique Gestion des personnels/Enseignants 1er degré public/Mouvement intra-départemental. Vous recevrez également les règles du mouvement départemental sur I Prof, serveur dans lequel vous devrez également saisir vos vœux durant la période de saisie (<https://bv.ac-caen.fr/iprof/ServletIprof>).

Le barème (basé sur les règles 2013)

Les points de base du barème sont les points attribués au prorata du nombre d'années d'ancienneté générale de service (AGS) au 31/12/2013, auxquels viennent s'ajouter des bonifications en fonction de situations professionnelles particulières.

Votre A.G.S au 31.12.13 :ans ...moisjours. Pour la calculer, il faut additionner le nombre d'années « pleines », puis les mois et les jours convertis par rapport à l'année.

Par exemple : 1 an, 11 mois, 12 jours.

1 an = 360 j, 11 mois = 11 x 30 j = 330 j, 12 j ⇒ 360 + 330 + 12 = 702 j

702 : 360 = 1,950 Total AGS : 1,950

Les bonifications éventuelles

Exercice sur un poste en ITEP ou EREA (éducateur en internat) quelle que soit la modalité d'affectation	5 points + 1 point supplémentaire par année d'exercice Bonification plafonnée à 8 points
Exercice à titre définitif depuis au moins 5 ans au 31/8/2013 dans une école ECLAIR ou RRS ou en classe unique	5 points + 1/2 point supplémentaire par année d'exercice
Exercice sur un poste du dispositif relais ou en centre éducatif fermé quelle que soit la modalité d'affectation	5 points + 1/2 point supplémentaire par année d'exercice Bonification plafonnée à 8 points
Exercice à titre provisoire pour l'année scolaire 2013-2014 sur un poste ASH (CLIS, IME, ULIS, EGPA)	2 points sur l'ensemble des vœux quels qu'ils soient 5 points si le poste occupé en 2013/2014 apparaît dans les 3 premiers vœux
Exercice à titre provisoire pour l'année scolaire 2013-2014 sur un poste de direction	5 points sur le vœu correspondant au poste occupé quel que soit son rang. Bonification appliquée uniquement en cas d'inscription sur la LA 2014
Exercice sur un poste de direction par délégation en 2013-2014	5 points sur l'ensemble des vœux
Exercice sur poste composite en 2013-2014	2 points pour la 1 ^{ère} année d'exercice + 1/2 point par année d'exercice supplémentaire <u>consécutives</u>
Victime de fermeture (si nommé à TD depuis au moins 1 an)	8 points + 1/2 point par année à TD sur le poste fermé

Les frais de changement de résidence

Les frais de changement de résidence concernent les collègues ayant obtenu une permutation, une mutation ou un changement au sein de leur département, **à condition** qu'il y ait changement de commune de résidence administrative et de résidence familiale. **Il faut obtenir une affectation à titre définitif.**

Pourquoi se syndiquer au SE-Unsa ?

On a tous besoin d'École...

Rendre aux enseignants le plaisir d'enseigner, améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail, être exigeant pour que chaque élève puisse réussir... c'est notre programme au SE-Unsa.

Le service public et laïque d'Éducation : le défendre et le promouvoir, c'est notre combat quotidien.

Des moyens et une ambition éducative à la hauteur, c'est l'enjeu de qualité du Service public auquel nous sommes attachés.

Un syndicat combatif et réformiste !

Dénoncer et lutter quand il le faut, c'est sûr... mais aussi proposer, innover, construire et imaginer, telle est la marque de fabrique du SE-Unsa. Toujours avancer, c'est notre credo.

Aux côtés des autres personnels de l'Éducation mais aussi de tous les salariés !

Les enseignants ne sont pas une entité isolée, coupée du reste de la société.

Un syndicat qui défend l'égalité hommes-femmes !

Le SE-Unsa s'engage pour défendre les droits des femmes tels qu'ils sont définis dans la convention sur l'élimination des discriminations à leur égard.

Continuité éducative : une nécessité pour nos élèves, une vraie cohérence pour le système éducatif !

Notre structure syndicale est composée d'enseignants et de personnels d'éducation de la maternelle au lycée. À l'isolement catégoriel, au repli sur soi, nous préférons la cohérence de l'acte d'enseignement.



Le SE-UNSA est un syndicat utile ! Voici les avancées que le SE-UNSA a obtenu pour les personnels après quelques années de négociations avec le ministère :



AGIR
& OBTENIR





Rejoignez le SE-Unsa !

Je profite de l'opération «Adhésion découverte» du 10 mars au 10 mai pour rejoindre le SE-Unsa au tarif préférentiel de 80€*.

• Le magazine *L'Enseignant* et ses suppléments

Pédagogie, métier, analyses, coups de gueule, fiches pratiques... toute l'info mensuelle à domicile.



• Des lettres en ligne régulières

Ciblage, réactivité... toutes les infos à chaud pour suivre l'actu. Accès également à nos rubriques catégorielles sur www.se-unsa.org



• Un relais de proximité

Des militantes et militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches.



• Un suivi personnalisé

Mutations, calcul de retraite, promotions... Des conseils, de l'aide pour votre déroulement de carrière grâce à des outils personnalisés et un espace adhérent dédié.



Vous pouvez adhérer en ligne directement sur notre site internet www.se-unsa.org > rubrique **Adhérez**

* jusqu'à la rentrée 2014.

BULLETIN D'ADHÉSION
adhésion découverte titulaire

J'adhère au tarif préférentiel de 80 €

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

Premier degré Professeur des écoles Instituteur Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) :
 Second degré Discipline : Certifié PLP Agrégé Bi-admissible
 AE CE PEGC CE d'EPS Cop PEPS CPE DCIO Autre (préciser) :

Échelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvement*

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

* Imprimez l'autorisation de prélèvement sur www.se-unsa.org/prelevement



Fiche de suivi syndical

à faire parvenir au SE-UNSA 4 rue Michelet 61 000 ALENCON ou : 61@se-unsa.org



Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Tél :

Adresse Personnelle :

Mail :

Votre AGS au 31.12.13

Poste occupé : à titre définitif /provisoire

	N°	Intitulé		N°	Intitulé
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Numéro de zone(s) géographique(s) souhaitée(s) dans l'ordre de préférence :

Le SE-UNSA traite en priorité le dossier des syndiqués. Adhérer au SE-Unsa 61, c'est participer à une action collective pour la défense de l'École Publique et de ses enseignants. C'est porter un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face.

